



Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale (CVS) Du mardi 26 mai 2026 – 14h30

Etaient présents : M. ROUSSELET (Directeur), Mme RICHARD (Présidente et bénévole membre du CA), M. CHARRON (Représentant du personnel, Animateur), Mme SALMON (Cadre de santé), Mme BENETTI (Co-présidente, résidente), Mme PERRON (Résidente), Mme MARTINEAU (Représentante du personnel), Mme BOUCAUD (Bénévole membre du CA), Mme RIBANNEAU (Qualificienne), Mme LUSON (résidente), Mme GAUTHER-VIVIER Isabelle (mandataire judiciaire, représentante des représentants légaux), M. CORGNE (Représentant des familles), Mme Marie-Claude PARIS (Représentante des familles)

Excusée :

Ordre du jour

1. Paroles aux résidents 2
2. Rapport d'activité Vie sociale et culturelle 3
3. Projet d'établissement 2026 - 2030 et réflexion
sur la présentation d'une fiche synthétique 5
4. Présentation du « Club du partage » sur la Pair-
aidance 6
5. Retour rapport définitif Evaluation HAS- Haute
Autorité de Santé 6
6. Modification du contrat de séjour (annexe sur le
consentement du contrôle de l'espace privatif) ... 7
7. Communication du dossier médical 7
8. Questions diverses 8

Début de séance : 14h30

Le précédent procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

1. Paroles aux résidents

Lors de la réunion de préparation du CVS du 18 mai 2026, 23 résidents ont participé aux échanges. Plusieurs thèmes ont été abordés.

- **Communication autour des décès**

Les résidents souhaitent être davantage informés lorsqu'un décès survient dans l'établissement, notamment les voisins de chambre et les personnes proches du résident concerné. Cette demande fait suite à une situation exceptionnelle survenue un week-end, durant laquelle seule la présence d'un ruban noir sur la porte de la chambre signalait le décès.

Mme SALMON indique que cette question s'inscrit dans une réflexion plus large autour de la fin de vie et de l'accompagnement du décès au sein de l'établissement.

- **Changement de secteur**

Les résidents demandent à être informés lorsqu'un professionnel change de secteur.

Mme SALMON rappelle que cette information doit être transmise par les professionnels. Il est proposé de compléter cette communication par une annonce en salle à manger avec éventuellement un affichage sur les panneaux d'information.

- **Information contrôle incendie :**

Les résidents souhaitent être prévenus des dates d'intervention des entreprises chargées des contrôles réglementaires, notamment concernant les dispositifs de sécurité incendie.

Ces différents échanges mettent en évidence un besoin d'amélioration de la communication concernant les interventions réalisées au sein de l'établissement.

En conclusion, Mme SALMON et M. CHARRON proposent de renforcer l'information par un affichage sur les tableaux dédiés ainsi que par une communication orale en salle à manger.

- **Changement de place en salle à manger**

Tous les résidents et leurs proches ont été informés des récents changements de place à la fois individuellement et par mail, avec des explications sur les raisons de ces ajustements.

Pour chaque modification, le résident est informé individuellement.

Mme Colombe RICHARD et Mme BENETTI indiquent avoir été sollicitées par quelques résidents mécontents de leur place à table.

Mme SALMON rappelle que l'attribution des places tient compte de nombreux critères :

- Les capacités et besoins des résidents ;
- Leur histoire de vie ;

- L'évolution de leur état de santé ;
- Les observations partagées par les équipes lors des transmissions et réunions ;
- Les situations de maltraitance ou de conflits entre résidents.

Pour certains résidents, la prise des repas dans la salle de détente peut être proposée. Cet espace offre un environnement plus calme, avec moins de sollicitations et de stimuli, ainsi qu'un accompagnement renforcé.

Il est également souligné que certaines personnes expriment leur insatisfaction tout en refusant de changer de place ou d'en discuter, par crainte d'être stigmatisées.

Mme SALMON attire également l'attention sur l'anxiété et le stress que peuvent générer les changements d'organisation, nécessitant des ajustements réguliers.

Elle rappelle que tous les professionnels (hôtellerie, animation, soins, etc.) sont à l'écoute et invitent les résidents à faire part de leurs difficultés. En effet, l'équipe reste particulièrement vigilante à la qualité des relations entre résidents et à l'ambiance générale de la salle à manger.

• **Echanges divers au sujet des sorties à venir**

Les futures activités et sorties prévues durant l'été ont été présentées.

Quatre sorties supplémentaires, accompagnées par les aides-soignantes, sont programmées au cours du mois de juillet.

Les dates des différents événements, notamment la fête de l'été, seront rappelées dans le journal des résidents.

Concernant la Kafete, il est rappelé que son organisation nécessite un investissement important de la part des accompagnateurs et bénévoles, ce qui peut parfois être décourageant.

Mme RICHARD propose de maintenir les rencontres en juin puis de prévoir une pause de juillet à septembre afin de permettre une réévaluation du besoin à la rentrée.

• **Jeune volontaire en service civique**

Maylis vient de rejoindre l'établissement tandis que la mission de Youenn prendra prochainement fin. Leur engagement contribue à l'accompagnement individuel des résidents et constitue une expérience particulièrement enrichissante sur les plans relationnel et social.

Plusieurs candidatures ont déjà été reçues pour assurer le remplacement de Youenn.

Les membres du CVS lui adressent leurs remerciements pour son investissement et lui souhaitent une bonne continuation dans ses futurs projets.

2. Rapport d'activité Vie sociale et culturelle

Porté par une équipe dynamique de 2 animateurs, 2 jeunes volontaires en service civique et 50 bénévoles, les soignants, l'ergothérapeute et les stagiaires, le projet de « Vie sociale et Culturelle » maintient sa richesse et sa diversité au sein de la résidence « Pierre et Marie Curie ».

M. CHARRON présente le bilan d'activité de la Vie sociale et Culturelle 2025 de l'établissement suivant :

Les actions marquantes de l'année 2025 :

- Le séjour vacances à Locquirec (du 2 au 6 juin 2025)
- La fête du pain du 19 juin 2025
- La fête de l'été du 24 juin 2025
- La fête des bénévoles du 1^{er} juillet 2025
- La fête des familles du 5 septembre 2025
- La semaine bleue (du 6 au 12 octobre 2025) avec l'action « Sportez-vous bien!! » du 9 octobre 2025
- Les « Olympiades » inter-ehpad du 30 septembre 2025
- La semaine de la parentalité du 15 au 25 octobre 2025 (première participation !)
- Continuité du partenariat « espace animalier »
- L'achat du minibus TPMR (juillet 2025)

Sans oublier les activités autour du « Biaù Jardin », la galerie d'exposition pour favoriser l'ouverture, les liens sociaux et intergénérationnels...

Les projets 2026 :

- Recherche d'un JVSC, pour poursuivre après le départ de Youenn (fin juin).
- Séjour vacances programmé du 15 au 19 juin 2026.
- Reconstitution de la fête de l'été (23 juin 2026), de la fête des bénévoles (30 juin 2026) et de la fête des familles (4 septembre 2026).
- Participation aux Olympiades inter-ehpad.
- Nouvelle participation partenariale à la semaine bleue, du 5 au 11 octobre 2026.
- Reconstitution de l'action « Sportez-vous bien ! » (1^{er} octobre 2026).
- Continuité du projet coopératif « espace animalier » (mise en place du poulailler, multiplication des chèvres...)
- Continuité des projets partenariaux avec différents publics : écoles maternelles et élémentaires, collège, lycée, petits de la MAM, enfants de l'ALSH, ados du pôle jeunesse, résidents du foyer du Bois Macé et de l'Etoile de Siloë...

Comme tous les ans, de nombreuses activités sont proposées aux résidents : activités ludiques, sportives, sociales, culturelles, ateliers mémoire, temps de causerie et animations adaptées aux capacités et aux attentes de chacun.

Monsieur CHARRON revient en photos sur les grands événements qui ont marqué l'année et qui contribuent au dynamisme et à la qualité de vie au sein de l'établissement.

- Projet animalier

Le projet de poulailler a été rediscuté avec les membres du CVS. Celui-ci va accueillir six poules. Aucun nouvel animal n'est prévu pour le moment concernant les chèvres.



La réalisation du poulailler a représenté un investissement de plus de 1 000 €, notamment en raison du coût élevé des matériaux. 3 bénévoles se sont fortement investis dans sa conception et sa construction.

Une attention particulière a été portée à l'accessibilité du projet : le poulailler a été conçu de manière à être accessible aux résidents en fauteuil roulant. Cette volonté d'inclusion a constitué le fil conducteur de l'ensemble du projet.

Cet aménagement a été financé par l'EHPAD, en dehors du budget de l'association.

Pour finir, Monsieur CHARRON présente le bilan financier 2025 avec un budget général de 29 553.70€ et une dépense de 26 556.30 € (charges + séjour). Le résultat est donc positif avec un excédent de 6 377.05€ et une épargne de 1154.14€.

3. Projet d'établissement 2026 - 2030 et réflexion sur la présentation d'une fiche synthétique

Mme Claire RIBANNEAU rappelle que, suite à la validation du projet d'établissement 2025-2029, il avait été convenu en CVS de travailler sur sa communication auprès des résidents et des familles.

Dans ce cadre, un groupe de volontaires s'est réuni le 9 mars 2026 afin de réfléchir à la création d'un document synthétique présentant les principales orientations du projet. Les échanges ont abouti à la validation d'une affiche mettant en avant les quatre objectifs majeurs du projet, résumés autour de quatre mots-clés : **Qualité, Personnalisé, Adapté et Durable**.



Les membres du cvs valide cette proposition d'affiche, jugée lisible et représentative des orientations du projet. Mme RIBANNEAU remercie les participants et explique que ce visuel servira de support de communication au sein de l'établissement pour les résidents, les familles et les professionnels.

CR

4. Présentation du « Club du partage » sur la Pair-aidance

Toujours dans le cadre du projet d'établissement, le groupe de travail du 9 mars 2026 a également approfondi la thématique de la pair-aidance.

Les échanges ont permis de présenter cette notion et d'illustrer, à travers des exemples concrets, les différentes formes d'entraide entre résidents. Cette démarche vise à reconnaître et valoriser les actes du quotidien par lesquels les résidents s'accompagnent mutuellement, dans le respect des capacités et de la sécurité de chacun.

Une affiche a été réalisée afin de mieux faire connaître cette notion. Elle met en avant les valeurs de solidarité, de soutien et d'accompagnement entre résidents, notamment lors de l'accueil des nouveaux arrivants.



À l'issue des échanges, les membres du groupe ont constaté que de nombreux gestes d'entraide existaient déjà au sein de la résidence, sans être toujours identifiés ou valorisés. Il a donc été décidé de créer le « **Club du Partage** », dont l'objectif est de promouvoir et développer cette dynamique de pair-aidance au sein de l'établissement.

Mme RIBANNEAU félicite les participants pour la richesse de leurs échanges lors du travail sur cette thématique.

5. Retour rapport définitif Evaluation HAS- Haute Autorité de Santé

Pour rappel, l'évaluation des EHPAD vise à apprécier la qualité de l'accompagnement proposé aux résidents, sur la base du référentiel national de la HAS.

L'évaluation de l'établissement s'est déroulée début novembre 2025 sur trois jours, menée par deux évaluateurs accrédités.

Le rapport définitif a été transmis et publié sur le site « Qualiscope »

L'établissement obtient une note globale de niveau B avec une moyenne de 3,6/4.



Ce résultat est satisfaisant et encourageant sachant que 3 critères ont obtenu une étoile, distinction attribuée pour des pratiques remarquables, notamment concernant l'ouverture sur l'extérieur et les nombreux partenariats développés par l'établissement et notamment son équipe d'animation.

Le rapport définitif sera communiqué dans l'établissement et sur le site internet.

6. Modification du contrat de séjour (annexe sur le consentement du contrôle de l'espace privatif)

Un nouveau formulaire de consentement a été présenté aux membres du CVS et validé au Conseil d'Administration du 20 avril dernier avant d'être annexé au contrat de séjour.

Cette annexe concerne le consentement relatif au contrôle de l'espace privatif des résidents, conformément aux décrets n° 2025-1393 et n° 2025-1395 du 29 décembre 2025 et à l'article D.311 VII bis du Code de l'action sociale et des familles.

Mme RIBANNEAU explique que, dans le cadre de contrôles administratifs ou d'inspections menés par les autorités compétentes (ARS, Conseil départemental, Préfecture, IGAS), les espaces privés des résidents peuvent être concernés.

Toutefois, l'accès à ces espaces (chambre, studio) ne peut être réalisé sans l'accord préalable du résident ou de son représentant légal.

Le CVS donne un avis favorable à cette annexe.

7. Communication du dossier médical

Un rappel a été effectué concernant les règles encadrant l'accès aux informations médicales des résidents.

Conformément à la réglementation (et en dehors du cas spécifique des résidents sous mesure de protection juridique), le résident peut accéder à son dossier médical et demander la communication de ses résultats d'exams ou d'analyses. En revanche, les informations recueillies auprès de tiers et n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ne sont pas communicables même si elles sont dans le dossier médical.

Il est rappelé que la communication des informations médicales relève du médecin. Les infirmières ne sont pas autorisées à transmettre ou commenter ces informations en dehors du cadre prévu par la loi.

Mme SALMON précise que les résidents peuvent tout à fait solliciter l'accès à leurs résultats d'analyses ou à leur dossier médical selon les procédures en vigueur.

M. ROUSSELET insiste sur le fait que l'EHPAD n'est pas autorisé à communiquer le dossier médical à la famille et est tenu de répondre négativement aux différentes demandes qui sont faites en ce sens.

Les familles sont invitées à s'adresser au médecin traitant pour toute demande relevant du domaine médical, dans le respect du secret médical et des droits du résident.

8. Questions diverses

- Comité ETHIQUE

Mme GAUTHER-VIVIER informe les membres du CVS que l'établissement peut désormais s'appuyer sur un nouvel Espace de Réflexion Éthique, appelé « EREAM ». Ce dispositif permet d'accompagner les professionnels dans l'analyse de situations complexes soulevant des questionnements éthiques.

Ce comité éthique territorial est en cours de constitution. Au sein de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) de Rennes, il réunit une quinzaine d'experts issus de différents horizons professionnels.

Cette démarche a pour objectif de favoriser les échanges, croiser les regards et apporter un soutien à la réflexion autour des situations rencontrées dans l'accompagnement des résidents.

Mme SALMON précise que la démarche est amorcée au sein de l'établissement autour de la réflexion éthique et ce comité pourrait être une ressource intéressante à solliciter.

M. ROUSSELET est preneur des modalités de saisine de ce futur comité (parallèle avec le comité éthique du DAC'ATICV de Vitré).

En l'absence de questions, la séance est levée.

Heure de fin de réunion : 16h30

La date du prochain CVS : **le mardi 13 octobre à 14h30**

La présidente du CVS, Mme RICHARD
La co-présidente du CVS, Mme BENETTI

Co-signé du Directeur, M. ROUSSELET

15/10/2017

